



17896160076

Avis de délivrance d'un permis

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

CAR-502
2021-09

ENTREPRISE G. LAJOIE INC.
664, MONTEE DOUGLASS
SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE (QC)
J0J 1L0

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1174077512
Numéro IFTA : QC00000330701
Date d'envoi : 2023-12-01
AAAA MM JJ

001202

En réponse à votre demande, nous vous faisons parvenir votre permis.
Le nombre de paire(s) de vignettes compris dans cet envoi est de

000067

Lorsqu'un permis est délivré par Revenu Québec, le titulaire de ce permis doit le reproduire et en placer une copie à bord de chaque véhicule motorisé admissible de son parc, en vertu de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). À défaut d'avoir une copie du permis à l'intérieur du véhicule motorisé admissible, le conducteur peut être dans l'obligation de payer des droits et il peut recevoir un constat d'infraction. Il est à noter que ce permis n'est en aucun cas transférable.

Un permis délivré et une paire de vignettes apposée sur chaque véhicule indiquent que le titulaire est autorisé à exercer ses activités dans les provinces et les États qui ont adhéré à l'Entente, sans avoir à demander d'autres permis ni à remplir d'autres obligations relatives à la taxe sur les carburants.

Pour savoir comment apposer une paire de vignettes à l'extérieur d'un véhicule afin qu'elles soient bien en vue, veuillez vous référer au document *Endroits où apposer une paire de vignettes IFTA sur un véhicule* (CAR-503.E), accessible dans notre site Internet au www.revenuquebec.ca.

Détachez la partie ci-dessous et conservez-en une copie dans chaque véhicule.



Permis 2024

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

CAR-502
2021-09

Province
d'attache

QC

Numéro IFTA

QC00000330701

Date d'expiration
A M J

2024-12-31

Nom du titulaire :

ENTREPRISE G. LAJOIE INC.

Nom de l'entreprise
(s'il diffère du nom
ci-dessus) :

Adresse :

664, MONTEE DOUGLASS
SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE (QUEBEC) J0J 1L0

Document non transférable

Formulaire prescrit – Présidente-directrice générale